



**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 29 janvier 2025

Délibération 2025-02-02

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt-cinq, suite à l'absence de quorum du comité syndical du quinze janvier, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Antoine GRANGE, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, Marcel GIANNOTTY, René ALLAMAND, André SAINT MARCEL, David DUPASSIEUX, Christian LEPINARD.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : Mme Fabienne GREBERT et M. Marc ROLLIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : Mme Karine FALCONNAT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Laurence GODENIR.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : MM. Roland LOMBARD et Jean-François PERRISOU

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : M. Joël MUGNIER

Monsieur Antoine GRANGE est nommé secrétaire de séance.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Ce débat s'inscrit dans le cadre de la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. Il doit être organisé afin de préparer l'examen du Budget Primitif prévu le 12 mars prochain. Il permet de définir les orientations budgétaires pour l'année 2024.

Par ailleurs, conformément aux dispositions introduites par l'article 107 de la Loi NOTRe, le débat d'orientations budgétaires doit désormais s'appuyer sur un rapport.

Les orientations budgétaires proposées au Comité Syndical s'inscrivent comme suit.

I – Contexte général

Le projet de loi de finances pour 2025 initialement présenté le 10 octobre 2024, s'inscrivait dans un contexte de redressement des finances publiques françaises. Avec un déficit public prévu à 6,1 % du PIB en 2024, l'objectif était de le ramener à 5 % en 2025, puis sous le seuil de 3 % d'ici 2029, conformément aux engagements européens.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a élaboré un plan budgétaire de 60 milliards d'euros, réparti entre 40 milliards de réductions de dépenses et 20 milliards de hausses de prélèvements obligatoires.

Cependant, l'adoption du budget a rencontré des obstacles politiques. À la suite de l'adoption d'une motion de censure le 4 décembre 2024, le projet de loi de finances n'a pas pu être adopté avant la fin de l'année. En conséquence, une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 pour assurer la continuité des services publics jusqu'à l'adoption définitive du budget 2025.

II – Situation du SCoT du bassin annécien. Les principales évolutions au cours de l'année 2024.

a)- Périmètre du SCoT du bassin annécien :

Le périmètre du Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien est composé de 5 intercommunalités et 78 communes, pour une superficie de 1021 km², dans lesquelles vivent près de 300 000 habitants.

b)- Etat du personnel du SCOT

L'équipe technique du Syndicat Mixte compte trois agents en 2024. Il n'est pas prévu de recrutements pour 2025.

c)- La finalisation du projet de SCoT

L'année 2024 a vu l'arrêt du projet de SCoT lors du comité syndical du 2 octobre.

En 2024, élu(e)s, partenaires et techniciens ont travaillé à l'écriture du document d'orientation et d'objectifs (DOO) définissant ainsi les orientations et les objectifs opérationnels nécessaires à la mise en œuvre du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Le DOO fixe également des orientations applicables

aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, au travers de son document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL).

Un cycle de 6 réunions publiques a permis de rassembler 217 personnes autour du Projet de SCoT. Elles visaient à présenter au public les axes stratégiques pressentis pour le Document d'Orientations et d'Objectif.

L'arrêt du projet de SCoT n'est pas la fin du processus, mais une étape importante avant la phase de consultation publique et l'approbation définitive.

d)- La mise en place d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux

Durant l'année 2024, afin d'apporter plus de lisibilité à notre action, depuis l'année 2024, le Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien est maintenant présent sur les réseaux pour permettre la diffusion et la communication sur le SCoT.

- Sur LinkedIn, le SCoT du bassin annécien a partagé plusieurs actualités et informations clés liées à la planification et au développement territorial.
- Sur Facebook, les publications sont plus axées grand public :
- Sur Instagram, un format visuel est utilisé pour communiquer :

Ces publications sur les différents réseaux sociaux ont permis de diversifier les médias, de mobilisation et d'engagement de la communauté locale autour des projets et des initiatives du SCoT du bassin annécien, tout en assurant une transparence et une communication continue sur les évolutions et les avancés du territoire.

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

- L'engagement pris en 2021, 2022, 2023 et 2024 relatif aux contributions des EPCI qui représentent la majeure partie des recettes du SCoT sera respecté dans le budget 2025. Cet engagement porte sur le montant global des contributions qui est de l'ordre de 439.000 €
- Le calcul de la contribution des EPCI est assis sur deux critères : La population DGF et le potentiel fiscal ; entraînant chaque année une variation relative de chaque contribution, en fonction du poids relatif de chacune d'elle par rapport à l'ensemble.
- L'essentiel des dépenses d'investissement sera constitué par des dépenses correspondant au solde des marchés d'étude pour la révision du SCoT.
- Le syndicat mixte du SCoT n'a souscrit aucun emprunt et n'envisage pas de recourir à l'emprunt pour le financement des dépenses liées à la révision ; des provisions ayant été constituées au cours des exercices précédents.

M. Le Président ouvre le débat d'orientations budgétaires.

Plus aucune question n'étant posée, M. le Président clôt le débat d'orientations budgétaires.

Les élus prennent acte.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 29 janvier 2025.

Le Secrétaire de Séance,



Antoine GRANGE



Le Président



Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du

Le Président,